



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize avril 2021, s'est réuni au Groupe Scolaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, , Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL,

**Absents** :

**Excusés** : Karine FONT, Christine DENIS, Patrick CHILLET, Virginie BONNIER, Ludovic GOY,

**Pouvoirs** : Karine FONT à Fabrice BOUCHUT, Christine DENIS à Marie Christine PONCET, Virginie BONNIER à Claude GOY, Patrick CHILLET à Jean Marc BRUYAS

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Claude GOY

### ⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ⇒ **Délibérations**

⇒ **N° 2021-21 : Approbation de la constitution d'un groupement de commandes avec la CCMDL pour la passation d'un marché de travaux sur la mise en séparatif des eaux pluviales et de la création d'un bassin de rétention**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement du centre Bourg de Larajasse.

Il informe également que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), compétente en matière d'assainissement, doit réaliser les travaux de construction d'un réseau de collecte d'eaux usées.

En parallèle, la commune, ayant la compétence eaux pluviales, prendra en charge les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales et la construction d'un bassin de rétention, liés à cette action.

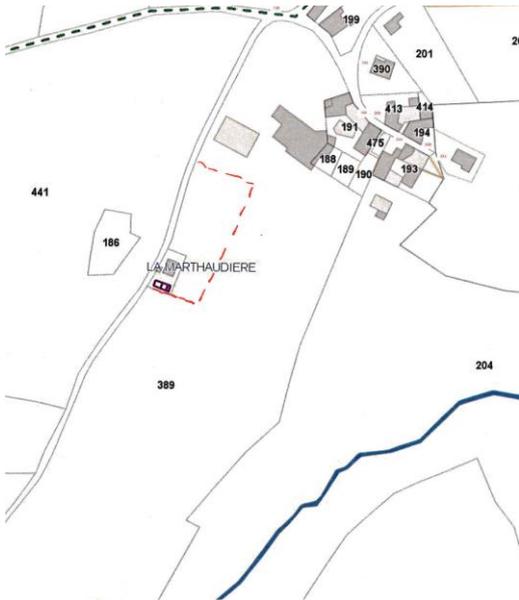
Aussi, dans un souci d'optimisation technique et financière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de Larajasse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention constitutive de ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de cette convention et de l'autoriser à signer.

**Adopté à l'unanimité**

⇒ **N° 2021-22 : Autorisation de l'acquisition d'un terrain pour la construction du bassin de rétention**



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet des travaux concernant le réseau d'eaux pluviales et la construction d'un bassin de rétention,

Le projet de construction du bassin de rétention se situe sur une parcelle privée. Afin de réaliser ces travaux, il convient donc d'acquérir la partie de la parcelle de terrain nécessaire, environ 3 000 m<sup>2</sup> de la parcelle H389 au prix de 2 000€.

Monsieur le Maire présente la partie de la parcelle qui sera à acquérir (partie hachurée en rouge).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette acquisition et demande au conseil d'en délibérer.

**Adopté à l'unanimité**

⇒ **N° 2021-23 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2021**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

La commune de Larajasse souhaite réaliser des travaux sécuritaires au bourg de Lamure, aménagement du carrefour montée des églantines : trottoir pour freiner la vitesse et plus de visibilité.

L'Agence Technique Départementale du Rhône a réalisé une étude concernant la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au conseil départemental du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière.

*Mme Claude GOY ne participe pas au vote de cette délibération (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé également).*

**Adopté à l'unanimité (17 votants)**

⇒ **N° 2021-24 : Modification des statuts de la CCMDL : Prise de compétence mobilités**

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilités à la bonne « échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres.

Le conseil communautaire de la CCMDL s'étant prononcé favorablement à cette prise de compétence lors de sa séance du 23 mars 2021, Monsieur le Maire invite son conseil à approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais en la matière.

Les communes membres de la CCMDL doivent se prononcer sur cette prise de compétence. Il est précisé que sans réponse de la part des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.

Il est précisé que le Sytral sera chargé d'organiser l'ensemble des transports sur le département du Rhône, ainsi que sur le territoire des communautés de communes du territoire, ce qui étend le périmètre aux communes de la Loire de la CCMDL + 1 commune de l'Ain.

Ce transfert de compétence permettrait de disposer d'un siège au conseil syndical du Sytral

A noter qu'il est souhaité que le transport à la demande reste de la compétence CCMDL.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CCMDL et sur le transfert de la compétence mobilités à la CCMDL.

#### **Adopté à l'unanimité**

⇒ **N° 2021-25 : Mise à disposition de Mme Villemagne Véronique auprès de la Commune de Larajasse**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Villemagne Véronique auprès de la Commune de Larajasse.

Monsieur le Maire rappelle que Véronique Villemagne est embauchée par la mairie d'Aveize. Cet agent peut être à nouveau mise à disposition de la commune de Larajasse en vue d'exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine à la bibliothèque municipale de Larajasse : suivi de la politique documentaire, gestion des collections, développement des publics.

Véronique Villemagne sera mise à disposition de la Commune de Larajasse à compter du 1er mai 2021, pour 5 heures hebdomadaires, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire lit les termes du renouvellement de la convention à passer avec la Mairie d'Aveize.

#### **Adopté à l'unanimité**

⇒ **N° 2021-26 : Autorisation de la signature de l'avenant à un bail de location**

Monsieur le Maire rappelle le bail emphytéotique signé en 1998, pour 30 ans, concernant le local du salon de coiffure ainsi que du garage mitoyen. Le locataire du garage vient de résilier son bail le 31 mars 2021.

Monsieur le Maire propose de restituer la partie du garage au propriétaire pour qu'il puisse le gérer en direct.

Pour ce faire, un avenant au bail doit être établi.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à approuver cet avenant

#### **Adopté à l'unanimité**

⇒ **Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation – 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
21/01/2021	Maitrise ouvrage Centralité	3 D infrastructure	31 234,32 €
14/01/2021	Travaux plomberie Eglise Aubépin	THIZY Christophe	2 349,18 €
15/02/2021	Balisage des sentiers de randonnée	Atelier Graphic	1 980,00 €
15/02/2021	Réfection préau soleil couchant	BT Projet	5 152,00 €
15/02/2021	WC ancienne école de l'Aubépin	THIZY Christophe	603,60 €
15/02/2021	Chaines à neige	RF Services	1 544,40 €
18/02/2021	Réfection toit Eglise de l'Aubépin	BT Projets	111 315,96 €
22/03/2021	Chaises de la salle des mariages	Ergomob	3 266,76 €
22/03/2021	Paratonnerre Eglise de l'Aubépin	Indulec	7 269,60 €

## ⇒ Questions diverses

- Lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement du marché public des repas de la cantine
- Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. La tenue des bureaux de vote va mobiliser des personnes puisqu'il s'agira de tenir 4 bureaux de vote sur chacune de ces 2 journées. La présence d'un élu par créneau est obligatoire, et il faut prévoir 3 personnes par bureau. La journée sera répartie sur 4 créneaux horaires. Ces élections se dérouleront au Pôle d'animation afin d'avoir la place nécessaire et de pouvoir mettre en place un sens de circulation et le respect des gestes barrière.
- Commission voirie :
  - Le budget voirie accordé par la CCDML est réajusté
  - Brigades vertes : 10 jours d'intervention prévus sur fin mai début juillet.
  - Plantation d'arbres
- Commission aménagement ancien stade de la Marthaudière :  
Choix de garder 20% de logements abordables. Prochaines étapes : présentation de scénarii le bureau d'étude et choix de la solution à mettre en place, avec pour objectif de privilégier sur ce projet l'installation de familles.
- Commission centralité du centre bourg :  
3 projets ont été présentés par le bureau d'étude. Une réunion de travail est prévu par cette commission pour échanger sur ces projets.  
Demande d'extension du projet sur la partie de derrière l'Eglise jusqu'au panneau d'agglomération route du petit bois.
- Commission solidarité de la CCMDL :
  - Enquête diffusée auprès des utilisateurs du transport à la demande
- Commission culture :
  - 25/03 : grande lessive : très bonne participation
  - Concours photo : la soirée de visionnage et remise des prix prévue le 30/04 est reportée au 08/10 – envoi des photos encore possible
  - Journée du patrimoine : Elle aura lieu sur site de Saint Pierre le dimanche 19 Septembre 2021 après midi. Présentation faite par Loic Dévigne, du travail de prospection qu'il a mené avec ses collègues sur ce lieu (association APAC - archéologie et patrimoine autour de la Coise)  
Grâce aux prospections aériennes (images des vestiges) et à l'étude des objets retrouvés (pièces, os, céramique, ils peuvent dater le site et comprendre son histoire. N'ayant pas l'autorisation de la DRAC, l'association ne peut pas faire de fouilles. Pour la journée du patrimoine, des panneaux retraçant l'histoire du château féodal seront préparés + visite du site par Loic Devigne + exposition des objets découverts + anecdotes du lieu + un groupe de musique médiévale.
  - Balisage en cours de finition + finalisation des cartes de sentiers
  - Proposition de géocaching par l'office du tourisme : « les gnoolus » : extension souhaitée de cette activité ludique sur Larajasse. Un sentier dans le village de Larajasse a été défini.
  - La balade contée sur le thème des arbres qui aurait dû avoir lieu le 21/04 est reportée au 08/07/2021
- Commission bâtiment :
  - Rénovation de la chapelle de St Appolinaire en cours par des bénévoles
- Commission école :
  - Poursuite de l'aide nécessaire de bénévoles pour la cantine à partir de la rentrée du 26/04
- Commission environnement :
  - Très bonne participation au nettoyage de la nature
  - 21/05 : plantation des fleurs pour le fleurissement des 3 bourgs
- Commission Information
  - Maquette du site internet prévue vers le 15/05

- Commission finances  
Section de Fonctionnement : avec 244 K€ pour 1 035 K€ budgétées soit 24%, les dépenses sont dans le plan de marche. Pour autant, les charges à caractère général, à 122 K€ pour 363 K€, affichent un niveau important (34%) qui certes s'explique en partie par certains paiements annuels (assurances, certaines cotisations etc...) mais aussi des frais plus importants que prévus (sel de déneigement, certaines maintenances etc...) qu'il conviendra de suivre. Les recettes, traditionnellement très faibles au 1er trimestre, ne sont que de 160 K€ soit seulement 14% des 1 178 K€ budgétés. D'où un résultat de la section de fonctionnement logiquement négatif de 84 K€.  
Section d'Investissement : les dépenses au 1er trimestre ne pouvant correspondre qu'à celles reportées de 2020 (les nouvelles ne pouvant être actées qu'après vote du Budget), elles ne sont que de 23 K€ soit 3% des 917 K€ prévisionnels. Les recettes sont également limitées à 25 K€ (= une partie du FCTVA) soit 12% des 210 K€ prévus. D'où un résultat de la section investissement quasi équilibré à + 2 K€.
  
- Points divers :
  - Visite du sous-préfet, M Benoit Rochas, le 14/04/2021
  - Conseil Municipal des Enfants : élections faites du Maire et de ses adjoints. Leur présentation au Conseil Municipal est reportée à la prochaine réunion 27/05
  - Ressources ligneuses (déchets verts) : 12 plateformes vont être déployées sur le territoire. L'une d'entre elle est prévue sur le site de Vaudragon, partagée avec le Département. Etude en cours.
  - Etude photovoltaïque sur le pôle d'animation en cours
  - Bar des Gones : une partie du matériel a été récupéré par l'entreprise.
  - En attente des instructions pour l'organisation de la cérémonie 08/05

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**